



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet,

Secrétaire général

Paris, le **15 MAI 2024**
Réf. : 24-000212-I

Le Secrétaire général

à

Destinataires in fine

Objet : instruction portant élargissement des bornes horaires de fonctionnement des services dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, j'ai décidé de procéder à l'élargissement des bornes horaires de fonctionnement des services de 6 heures à 22 heures en application de l'article 5 bis de l'arrêté du 4 décembre 2002 relatif à l'organisation des horaires variables pour les personnels en fonction dans les services de l'administration centrale relevant du secrétariat général.

Cet élargissement sera en vigueur du 1er juillet au 16 septembre 2024.

La mise en place de cet élargissement des bornes horaires vise à permettre aux agents de se rendre sur leur lieu de travail selon des horaires décalés afin d'éviter les perturbations qui affecteront les transports en commun durant le déroulement des Jeux. Elle ne concerne donc pas les agents exerçant en télétravail, qui resteront soumis aux règles de droit commun en matière de temps de travail.

A l'instar de ce qui avait été mis en place dans le cadre du COVID 19, les plages variables (dites de pointage) des agents en présentiel s'étendront de 6h à 22h. Le logiciel de gestion du temps de travail CASPER sera paramétré en ce sens.

Ces facilités horaires ne modifient, en aucun, cas les obligations journalières de travail des agents, ni les garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.


Didier MARTIN

DESTINATAIRES

Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'administration

Madame la directrice générale des collectivités locales

Monsieur le directeur général des étrangers en France

Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Madame la directrice du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur

Monsieur le directeur de la transformation numérique

Madame la directrice des libertés publiques et des affaires juridiques

Monsieur le directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier

Madame la directrice des ressources humaines

Monsieur le délégué à l'information et à la communication

Madame la déléguée à de la sécurité routière

Madame la directrice des entreprises et partenariats de sécurité et des armes

Monsieur le chef du service du haut fonctionnaire de défense